

CHAMPIONNAT DE FRANCE JUNIOR KARTING 2018

OBJECTIFS

Adaptation de la filière haut niveau française à l'évolution du karting international.

La priorité du Championnat est de pouvoir détecter les jeunes pilotes de kart à fort potentiel dans un dispositif à coût maîtrisé. Une détection efficace permettra à la FFSA de pouvoir investir sur des valeurs sûres, en s'appuyant sur des critères objectifs.

L'optimisation de cette détection conduira à une amélioration des résultats internationaux ainsi qu'à une augmentation de la présence française à l'international.

ARTICLE 1. ORGANISATION

- 1.1.** La FFSA organise le Championnat de France Junior Karting. Le Championnat couronnera le Pilote Vainqueur du Championnat de France Junior Karting. Toutes les parties concernées (FFSA, CNK, organisateurs, concurrents et circuits) s'engagent à appliquer ainsi qu'à observer les règles régissant le Championnat.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des règlements sportifs et techniques FFSA.

- 1.2.** Le Championnat de France Junior Karting se déroulera les :

Date	Circuit
16 au 18 mars	Le Mans (72)
6 au 8 avril	Salbris (41)
27 au 29 avril	Essay (61)
8 au 10 juin	Ancenis (44)
20 au 22 juillet	Soucy (89)

La FFSA se réserve le droit de modifier ces dates.

1.3. HORAIRES

- 1.3.1.** Les horaires seront envoyés aux pilotes inscrits, aux organisateurs et aux officiels de l'épreuve. Sauf cas de force majeure, ils ne subiront aucune modification.
- 1.3.2.** Le contrôle administratif s'effectuera le vendredi du meeting.
- 1.3.3.** La manifestation débutera officiellement le vendredi à 14 heures avec les essais privés. Aucun roulage, avec un kart de compétition ou de location, ne sera autorisé sur le circuit à partir du lundi précédant la manifestation.
- 1.3.4.** Les deux premiers meetings du Championnat seront considérés comme deux participations au Championnat Régional. Pour participer à un Championnat de France, il faudra participer à la troisième manche au sein de sa Ligue.

Pour valider leur inscription au Championnat de France Nationale, les pilotes devront obligatoirement avoir participé aux trois épreuves qualificatives du Championnat de Ligue, dans la catégorie Nationale, ou avoir participé à une ou deux épreuves du Championnat de Ligue dans la catégorie Nationale et à une ou deux épreuves du Championnat de France Junior se déroulant le(s) même(s) week-end que les épreuves qualificatives du Championnat de Ligue (participation à 3 épreuves au total).

3.1. LICENCES

Le Championnat de France Junior Karting est ouvert à tout pilote détenteur :

- d'une licence nationale de karting « concurrent conducteur karting », en cours de validité pour **2018**,
- d'une licence nationale de karting « concurrent conducteur cadet karting », en cours de validité pour **2018**,
- d'une licence internationale de Karting « Pilote Concurrent Conducteur C Junior », en cours de validité pour **2018**,
- d'une licence internationale de Karting « Pilote Concurrent Conducteur C Restricted », en cours de validité pour **2018**,
- d'une licence internationale de Karting « Pilote Concurrent Conducteur C Senior », en cours de validité pour **2018**,
- d'une licence nationale, en cours de validité, délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation de cette dernière,

3.2 PILOTES ADMIS

3.2.1 Un maximum de 22 pilotes sera admis. 18 places seront réservées pour les Ligues Régionales de Karting. La FFSA ACADEMY pourra recruter d'autres pilotes dans le respect de l'état d'esprit du Championnat et de la limite d'âge.

3.2.2 Les engagements seront retenus après sélection des pilotes par la FFSA ACADEMY, dans la limite des places disponibles. Les pilotes devront être sélectionnés par leurs ligues respectives, à raison d'un pilote par ligue. L'acceptation des autres candidatures se fera sur dossier par la FFSA ACADEMY.

3.2.3. **Le Championnat de France Junior Karting** est réservé aux pilotes âgés de 12 ans (âge atteint en 2018) à 15 ans (âge atteint en 2018). La FFSA Academy se réserve le droit d'examiner toute candidature présentant un caractère particulier, notamment dans le but de préserver l'esprit du Championnat de France Junior Karting 2018.

Dans le cas d'un nombre insuffisant de pilotes inscrits, la FFSA se réserve le droit d'annuler le Championnat, au plus tard deux semaines avant la date du premier meeting.

3.3. INSCRIPTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE JUNIOR KARTING

3.3.1. Les candidatures de participation au Championnat devront être soumises à la FFSA ACADEMY au plus tard le 10 janvier 2018 au moyen du formulaire d'engagement disponible auprès de FFSA ACADEMY et doivent être accompagnées des copies des licences et des droits d'engagement à l'ordre de la FFSA ACADEMY. Le prix de la saison est de 16.500 € H.T. Les candidats acceptés sont automatiquement admis à toutes les compétitions du Championnat et seront les seuls concurrents participant à ces compétitions. Les candidats refusés seront avisés avant le 15 février 2018.

3.3.2. Toutes les candidatures seront étudiées par la FFSA ACADEMY qui publiera la liste des pilotes acceptés, avec leurs numéros de compétition, au plus tard 15 jours après la date de clôture des engagements.

3.3.3. A titre exceptionnel, un engagement en cours de saison à une ou plusieurs épreuves pourra être accepté par la FFSA ACADEMY. Les conditions de cette prestation seront fixées par contrat, sur la base d'une quote-part financière de 3 500 € HT par meeting de course.

Le(s) pilote(s) participant(s) à un ou plusieurs meetings du Championnat ne pourra(ont) pas prendre de point, il(s) ne pourra(ont) donc figurer au classement du Championnat de France. Il(s) pourra(ont) participer aux cérémonies de podium des courses dans le cas où il(s) figurerait(ont) dans les trois premiers.

Il sera donc transparent dans le classement, en d'autres termes tous les concurrents placés derrière lui à chaque manche, remonteront tous d'une place, dans le calcul des points.

3.3.4. Les candidatures devront comprendre :

- a) Une confirmation que le candidat, en son nom et celui de toute personne concernée par sa participation à la compétition, a lu et compris le code, les règlements de la FFSA, le règlement sportif, le règlement technique et s'engage à les observer ;
- b) Les noms, coordonnées et détails du pilote, ainsi qu'une photo passeport et la copie de sa licence ;
- c) L'engagement du candidat à participer à toutes les compétitions ;

- d) Un chèque de 2 500 euros de caution garantissant la participation du candidat à toutes les compétitions du Championnat et la restitution du matériel utilisé, en bon état ;
 e) Le Concurrent sera obligatoirement le père, la mère ou le tuteur légal du Pilote.

- 3.3.5. En cas de non-participation du pilote à l'une des épreuves, il ne pourra prétendre à aucun remboursement (sauf cas de force majeure). Aucun pilote ne pourra être engagé ou remplacé sur place.
- 3.3.6. Le montant de l'inscription comprend :
 - 1 kart prêt à rouler à chaque séance (hors casses) + consommables en lien avec le règlement
 - 1 combinaison et un pack vêtements identifiés FFSA ACADEMY
 - 1 emplacement dans la structure FFSA ACADEMY
 - encadrement sportif et technique
 - droits d'inscriptions.

ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

4.1. **MATERIEL ADMIS**

- 4.1.1. Châssis : OTK EXPKIT
 Moteur : VORTEX OK-J
 Pneumatiques : BRIDGESTONE
 Les karts seront transportés et entretenus par les techniciens de la FFSA ACADEMY.
- 4.1.2. Chaque compétition est réservée aux karts OK-Junior, tels que définis par le règlement technique, avec les spécificités suivantes pour le moteur :
 - Carburateur sans connexions électroniques, à cuve, devant rester strictement d'origine, fourni plombé et préréglé par la FFSA ACADEMY.
- 4.1.3. La FFSA ACADEMY fournit tous les karts du Championnat, sur le principe d'une location « clefs en mains » pour toute la durée du Championnat.
 L'ensemble du kart comprenant tous les éléments livrés par la FFSA ACADEMY ne peut subir aucune modification (à l'exception du troisième roulement d'arbre arrière, qui peut être libéré) et doit être utilisé tel que fourni. Les éléments du châssis peuvent être ajustés en utilisant uniquement les réglages mécaniques de base : largeur de voie, serrage pare-chocs arrière, palier intermédiaire. Le rapport de transmission (couronne arrière) est choisi avant chaque meeting par la FFSA ACADEMY.
- 4.1.4. Chaque pilote aura le droit de présenter aux vérifications techniques le matériel suivant :
 • Nombre de châssis : 1 (celui qui aura été attribué par tirage au sort pour le Championnat)
 • Nombre de moteurs : 1 (attribué par tirage au sort aléatoire pendant les meetings)
 • Trains de pneus slicks : de la marque prescrite pour le Championnat
- 4.1.5. Les karts devront être présentés complets (châssis, carrosseries et accessoires montés) avec le moteur.
- 4.1.6. A partir des Essais Libres, chaque pilote pourra disposer du matériel suivant :
 • Nombre de châssis : 1 (celui marqué aux vérifications techniques)
 • Nombre de moteurs : 1 (celui marqué aux vérifications techniques)
 • Trains de pneus slicks : 2 trains (nombre maximum de pneus)
 • Trains de pneus « pluie » : Trains de pneus « pluie » neufs sur décision du staff sportif.
- 4.1.7. Tout châssis endommagé lors d'un fait de course constaté par la direction de course ou par le collège des commissaires sportifs pourra être signalé au responsable technique, lequel sera le seul officiel habilité à autoriser ou non le remplacement du châssis accidenté par un châssis non enregistré lors des vérifications techniques et prélevé parmi les châssis de la marque correspondante initialement marqués par la FFSA ACADEMY.
- 4.1.8. Sur décision des commissaires sportifs, les commissaires techniques pourront à tout moment de la compétition inter-changer le matériel d'un concurrent (moteur, carburateur, allumage, échappement, silencieux d'aspiration, arbre, accessoires) avec le matériel d'un autre concurrent ou avec du matériel de substitution équivalent tiré au sort dans le stock de la FFSA ACADEMY.

4.2. CARBURANT - PNEUMATIQUES - ÉQUIPEMENTS

4.2.1. Carburant

Le carburant utilisé sera uniquement celui fourni par la FFSA ACADEMY. L'huile destinée au mélange du carburant 2 temps sera fournie par la FFSA ACADEMY.

4.2.2. Pneumatiques

4.2.2.1. Chaque pilote disposera :

- pour les essais libres et warm up : 1 train de pneus slicks neufs à partir de la troisième séance d'essais du vendredi + 1 train de pneus slicks usés de la compétition précédente, excepté lors de la première compétition (le train de pneus slicks de la journée de test).
- Pour les essais qualificatifs jusqu'à la finale : 1 train de pneus slicks neufs. Le nombre de pneus pluie est validé par le responsable sportif.

4.2.2.2. La distribution des pneus slicks montés sur jantes se fera dans le Parc fermé et aura lieu par tirage au sort.

4.2.2.3. Les pneus seront stockés sous la responsabilité de la FFSA ACADEMY. Après l'attribution des pneus par tirage au sort, le numéro du pilote sera marqué sur les pneus par le personnel du Parc d'Assistance.

4.2.2.4. En cas de crevaisson d'un pneu slick pendant les essais qualificatifs, manches qualificatives, repêchage éventuel, pré-finale ou finale, un pilote pourra utiliser et faire enregistrer, sous le contrôle du responsable technique, un pneu de secours (un des pneus slicks utilisé lors des essais libres).

4.2.2.5. En cas de défaut technique après le montage, le staff se réserve la possibilité de changer le pneumatique si une anomalie visuelle est avérée.

4.2.2.6. Les pneus fournis seront les suivants :

Slicks : Bridgestone YNC

Pluie : Bridgestone YNP

4.3. NUMEROS DE COURSE

4.3.1. La FFSA attribuera à chaque pilote un numéro de course pour l'ensemble du championnat.

4.3.2. Les plaques numéro seront fournies par la FFSA ACADEMY et incluront la publicité FFSA ACADEMY. Elles devront être placées selon le plan d'identification fourni dans le protocole d'accord du Championnat et ne devront subir aucune modification.

4.3.3. Le nom du pilote en lettres noires adhésives sur fond blanc (ainsi que le drapeau de sa nationalité) devront figurer à l'avant des carrosseries latérales. La hauteur minimum du rectangle contenant la reproduction devra être de 3 cm.

4.4. MECANICIENS ET ASSISTANCE

4.4.1. La FFSA ACADEMY assurera l'assistance technique et cette dernière sera l'unique à pénétrer dans le parc fermé et sur la pré-grille. Les mécaniciens devront porter le badge spécifique fourni par l'organisation. Toute personne non licenciée et non accréditée se verra interdire l'accès au parc d'assistance (parc fermé) et à la pré-grille.

4.5. POIDS

Masse totale minimum (pilote compris) : 140 kg

ARTICLE 5. PUBLICITÉ

Les pilotes participant au Championnat de France Junior devront obligatoirement être identifiés conformément au plan d'identification défini par la FFSA ACADEMY et figurant dans le protocole d'accord général. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités. En aucun cas, l'identification des karts définie par la FFSA ne pourra être modifiée par les pilotes.

En cas de non-respect du plan d'identification, tout pilote se verra infliger une amende de **100 €**.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.1. ESSAIS

7.1.1. Sauf réglementation particulière, l'horaire de la compétition devra prévoir des essais libres. Ils seront réservés aux pilotes engagés. Ces pilotes doivent avoir satisfait aux vérifications sportives et techniques.

7.1.2. La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité de la FFSA ACADEMY) à partir de la première séance d'essais libres est obligatoire.

7.2. BRIEFING

La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

7.3. COURSE

7.3.1. Essais qualificatifs

Les pilotes ayant satisfait au contrôle technique sont répartis en une série. Une séance de 8 minutes est prévue. Lors de la séance, le pilote prendra le départ au moment de son choix. Tout pilote ayant franchi la ligne tracée à la sortie de l'aire de départ sera considéré comme ayant pris le départ et son temps sera pris en compte, quelles que soient les circonstances. Tous les tours complets sont pris en compte. Le temps retenu est celui du meilleur tour effectué lors de la séance. En cas d'ex aequo, le 2^{ème} meilleur temps accompli sera déterminant, et ainsi en cas de nouvel ex aequo. La grille sera déterminée dans l'ordre des temps les plus rapides réalisés par chaque pilote.

Si aucun temps n'est pris en compte pour un pilote, il prendra le départ en fin de grille. Si plusieurs pilotes sont dans cette situation, leur position de départ sera tirée au sort. Tout arrêt d'un pilote en zone de réparations ou en parc d'assistance sera définitif. En aucun cas, il ne lui sera permis de repartir.

7.3.2. Manches qualificatives

Deux manches qualificatives minimum de 15 kms seront courues avec tous les Pilotes. Les grilles de départ de chacune des manches seront les suivantes :

- Manche 1 : ordre de départ établi selon le classement des essais qualificatifs.
- Manche 2 : ordre de départ selon le classement d'arrivée de la manche 1.

7.3.3. Phases finales (pré-finale et finale).

Une pré-finale de 17 kms minimum sera organisée. La grille de départ est déterminée en fonction du classement intermédiaire établi à l'issue des manches qualificatives.

Une finale de 25 kms sera organisée. Les positions de départ seront déterminées par le classement de la pré-finale. Les pilotes exclus de la pré-finale ne seront pas autorisés à participer à la Finale.

Lors de la pré-finale et finale, tout pilote en passe ou qui a été doublé par le pilote en tête de la course pour quelque raison que ce soit se verra présenter le drapeau bleu et rouge (double diagonale) avec son numéro. Il devra obligatoirement rejoindre la balance dans le parc fermé et sera classé selon le nombre de tours qu'il aura réellement effectués.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

9.1. Le plus mauvais résultat obtenu dans les classements intermédiaires (établis à l'issue des manches qualificatives), le plus mauvais résultat obtenu dans les classements des phases finales (établis à l'issue des pré-finales et finales) seront décomptés.

Un résultat nul consécutif à une exclusion ne pourra pas être décompté. Le titre de Champion de France sera attribué au pilote qui aura obtenu le plus grand nombre de points sur l'ensemble des épreuves du calendrier 2018.

A chaque compétition, le classement intermédiaire (établi à l'issue des manches qualificatives) donnera lieu à une attribution de points aux 10 premiers pilotes classés, selon le barème suivant : 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

À chaque Compétition, les Pré-finales donneront lieu à une attribution de points aux 15 premiers pilotes classés, selon le barème suivant : 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

A chaque compétition, la finale donnera lieu à une attribution de points aux 15 premiers pilotes classés, selon le barème suivant : 25, 20, 16, 13, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

Si une course est interrompue sans pouvoir repartir et si moins de 2 tours ont été couverts, aucun point ne sera attribué. Si plus de 2 tours et moins de 75% de la distance prévue ont été couverts, la moitié des points prévus sera attribué. La totalité des points sera attribuée si 75% ou plus de la distance prévue ont été couverts. Les pilotes marqueront des points lorsqu'ils auront passé le drapeau à damiers.

Si deux pilotes terminent la saison avec le même nombre de points, ils seront départagés selon la procédure suivante :

- Le titre de Champion de France et la dotation, seront attribuées au pilote ayant le plus grand nombre de 1^{ère} place
- Si le nombre de 1^{ère} place est identique, la dotation sera attribuée au pilote ayant le plus grand nombre de 2^{nde} place
- Si le nombre de 2^{nde} place est identique, la dotation sera attribuée au pilote ayant le plus grand nombre de 3^{ème} place
- Si le nombre de 3^{ème} place est identique, la dotation sera attribuée au pilote ayant le plus grand nombre de 4^{ème} place

ARTICLE 10. PRIX

10.1. *Les trois premiers pilotes classés se rendront au podium.*

Après l'ensemble du Championnat de France, les trois premiers recevront les dotations stipulées dans le protocole d'accord général.

Les trois premiers du Championnat seront invités à la remise des prix de la FFSA.

10.2. **PROTOCOLE PODIUM**

A l'issue des phases finales et après avoir répondu au contrôle du poids, les trois premiers pilotes classés seront sous la responsabilité de l'opérateur. Pendant toute la durée du protocole, les pilotes devront uniquement porter leur combinaison de course fermée avec la casquette du fabricant fournisseur de la catégorie. Ils se rendront au véhicule destiné à la parade des pilotes, afin d'effectuer un tour d'honneur. A la suite du tour d'honneur, les pilotes se rendront au podium afin de procéder à la cérémonie.

A l'issue de la cérémonie de podium, les pilotes seront à la disposition de la presse pour répondre aux différentes interviews.

Tout pilote ne respectant pas l'intégralité des points cités ci-dessus se verra sanctionner.